

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

396

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

! bonnes vacances !



Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. (021) 27 65 59

Toute corr. concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Pour une meilleure Ecole vaudoise

Classes à options (IV) : à Montreux

1. De l'essai à la généralisation du système

Une année après la ville de Lausanne, Montreux tentait l'expérience des classes à options.

Dès le printemps 1960 en effet, 2 classes de 7e et 8e dispensaient un enseignement orienté, selon les principes que j'ai déjà exposés (cf. « Educateur » du 24 avril et du 1er mai 1964). A un programme de base de 25 heures, venaient s'ajouter 7 heures à options, pour 2 groupes — technique et commercial — au lieu de 3, comme à Lausanne.

Renouvelée 4 années de suite, l'expérience se révéla un succès. L'actuel directeur des écoles primaires, M. Jean-Pierre Rochat, dit, dans un rapport à ce sujet qu'il m'a remis, et dont j'utilise les renseignements très complets pour cette chronique : « Les maîtres constatèrent rapidement que l'esprit des élèves avait changé, que leur intérêt s'était aiguisé. Plusieurs élèves purent faire des apprentissages qu'ils n'auraient osé entreprendre auparavant : dessinateur en bâtiments ou en machines, commerce ou banque, décoratrice, etc. Plusieurs patrons, comme des maîtres d'écoles professionnelles, ont témoigné de leur satisfaction. »

Expérience concluante donc — le contraire nous eût étonné — et qui détermina les autorités à généraliser le système à toutes les classes de 7e et 8e de la vaste commune de Montreux, selon une organisation à la fois plus souple et plus complète, comme on va pouvoir le constater.

Des chiffres ?

Pour l'année scolaire 1964-1965, 120 élèves sont répartis en 5 classes aussi homogènes que possible, venant de 18 bâtiments scolaires différents, ce qui posa des problèmes de transports et d'horaires, « résolus, indique M. Rochat, avec l'appui financier des autorités et la bonne volonté des entreprises de transports ».

Ainsi, comme à Lausanne, l'effectif de telles classes ne dépasse pas 24 ou 25 élèves. C'est une nécessité, il faut le souligner, si l'on veut mener un enseignement plus individualisé d'une part, et des activités obligeant au fractionnement des classes d'autre part (travaux manuels, travaux pratiques de sciences, dessin technique), et encore, me permettra-t-on d'ajouter, si l'on veut préserver l'équilibre nerveux de nos maîtres.

La répartition des élèves en groupes d'options, problème capital, se fait en collaboration avec la psychologue des écoles, qui soumet chaque élève à une vingtaine de tests. Les résultats des tests, confrontés aux résultats scolaires, permettent d'établir une proposition d'orientation, remise aux parents pour décision. Dans 85 % des cas, les parents ont accepté la proposition. Pour le 15 % restant, directeur et psychologue aplanirent sans difficulté les divergences.

2. Le programme montreusien

Pour Montreux, généraliser le système n'était pas continuer ce qui s'était fait jusqu'à maintenant, en se bornant à l'étendre à un nombre plus grand d'élèves.

Dès le printemps dernier, 3 groupes au lieu de 2, correspondant grossièrement aux 3 types principaux d'élèves primaires restant après le dernier « écrémage » des classes supérieures, ont été constitués dès le printemps dernier. Le nombre des heures à options a passé, dans le même temps, de 7 à 10 ou 11. Donc, le programme de base, comportant 22 heures, suit le plan d'études officiel (1960) sensiblement allégé, ce qui est parfaitement possible, sans pour cela nuire au niveau final d'instruction des élèves.

Ajoutons les précisions suivantes, tirées du rapport du directeur, M. Rochat :

— Option technique : algèbre 2 h., géométrie 2 h., dessin technique 1 h., sciences 3 h., trav. manuels 2 h. ; les filles de ce groupe n'ont que 6 h. à options, les 4 heures restantes étant remplacées par de la couture ; elles n'ont donc pas de travaux manuels, pas de dessin technique et 2 h. de sciences au lieu de 3 h.

— Option commerciale : allemand 4 h., grammaire et vocabulaire 1 h., lecture littéraire 1 h., théâtre 1 h., dactylographie 1 h., travaux manuels 2 h., géométrie 1 h., plus 1 h. de sténographie facultative ; les filles n'ont pas de géométrie, de grammaire et de travaux manuels.

— Option pratique : travail en équipes 2 h., excursions, étude du milieu 2 h., sport ou travaux manuels 2 h., dessin technique ou sport 2 h., travaux manuels 2 h. ; les filles n'ont pas de travaux manuels et de dessin technique.

L'examen du programme de l'option pratique fait ressortir plus particulièrement l'extrême souplesse de l'organisation. Et cela me paraît essentiel, puisque précisément le but des classes à options est la réalisation possible et satisfaisante de l'école fonctionnelle, espoir au cœur de tout pédagogue.

Ouverte à Glion, la classe de l'option pratique travaille selon un programme qui se rapproche des expériences françaises d'école à mi-temps de Vanves, le matin étant consacré à l'instruction de base, l'après-midi aux sports, aux études botaniques ou zoologiques en plein air, aux enquêtes diverses. La classe dispose en propre de 2 salles : la seconde étant réservée aux travaux pratiques avec établis et installations de cartonnage. 3 après-midi sur 4, le maître est assisté du maître de gymnastique.

Il me semble intéressant de relever encore, dans les heures à options, l'introduction de la lecture littéraire, qui manque décidément à nos programmes primaires, et l'initiation au théâtre, indispensable à la culture de l'homme moyen de la fin du XXe siècle !

3. Le matériel

Il doit être abondant. C'est d'ailleurs une manière efficace de revaloriser l'enseignement des dernières années de l'école primaire, que de lui donner les moyens adéquats, coûteux, c'est possible et même certain, mais dont le rendement à longue échéance n'a pas de prix.

Un chef d'entreprise valaisan me disait récemment qu'à son avis, qui paraissait préemptoire, l'école primaire devait se contenter de donner aux gosses dont elle avait la charge les rudiments — il insistait sur le terme — de la langue maternelle, du calcul et de la... religion ! Cette opinion est plus répandue qu'on ne le croit. Elle peut servir parfois à vouloir refuser tout crédit à l'école primaire, considérée à tort comme école de primaires, c'est-à-dire d'individus qui nécessairement occuperont dans la société des fonctions subalternes, et pour lesquels tout effort financier apparaît comme vain. Cette politique du mépris stupide est plutôt rare de la part de nos autorités. Aujourd'hui, on ne construit plus un collège pour grands élèves sans aménager un laboratoire de science, une salle de dessin et une salle de projections, locaux indispensables à l'enseignement actuel.

Mais revenons à Montreux, où, pour l'enseignement des sciences-options, on utilise une armoire « Matex » pour 2 ou 3 élèves, ou encore le laboratoire de sciences tout neuf et richement doté des classes supérieures. Où on a prévu un crédit pour l'achat de brochures littéraires, de livres d'allemand (le « Wir sprechen deutsch », sauf erreur). Où les classes à options possèdent encore en commun : 3 duplicateurs à alcool, un appareil de cinéma, un projecteur fixe, un magnétophone portatif, 2 machines à écrire.

4. Après la 8e ?

« Un des vices du système, ajoute M. Rochat, est, nous devons l'avouer, l'obligation qui est faite aux élèves sortant des classes à options au bout de la 8e de fréquenter les classes OP ou les classes ménagères traditionnelles. Le programme non différencié de celles-ci fait perdre aux élèves, dans une large mesure, le bénéfice de leur spécialisation précédente. C'est pourquoi, d'entente avec le Département de l'instruction publique, le programme d'une de ces classes ménagères a été adapté aux filles sortant de classe commerciale ; elles continuent à y recevoir, par le maître même de la classe qui les a formées, 2 heures d'allemand et 2 heures de français. Nous espérons que l'année prochaine les deux autres classes ménagères de la commune pourront offrir des avantages analogues aux filles sortant d'options technique et pratique. Quant aux garçons, les maîtres OP ont formé des groupes correspondant aux capacités et prolongeant le programme d'algèbre et de dessin technique. »

Ce problème de l'adaptation des classes OP au système des options ne sera vraiment résolu qu'avec l'introduction de la division pratique de la réforme de structure. Il en ira de même pour les classes ménagères.

5. Pour conclure

Comme on a pu le constater, Montreux, et on doit ici vivement en féliciter le directeur des écoles primaires et son Corps enseignant, poursuit hardiment son expérience, avec le plein appui du Département de l'instruction publique et des autorités de la commune. Il est trop tôt pour juger des effets de la nouvelle organisation, mais il sera intéressant d'y revenir dans quelques mois.

Prochain article : En guise de conclusion.

Emile Buxcel.

Hôtel du Port - Villeneuve
Bar « La Soute » G. Esenwein, prop.

En marge d'un cortège

La scène se passe à Montbenon. On attend les Zurichois et une petite foule stationne sur les deux trottoirs, gentiment. Le long des haies, j'avise une place à l'ombre où mes élèves seront bien. Je tombe là sur celui qui fut mon directeur à l'Ecole normale, M. Chevallaz. Non loin, une dame qui y fut professeur, et sa sœur. Bonnes rencontres : ces adultes ont aimé et aiment encore l'enfant, ça se voit. Je m'étonne et admire que mon ancien directeur, qui me reconnaît tout de suite, qui me situe, qui s'informe de mes dadas comme si je l'avais quitté hier, soit là, debout, ferme et bien droit, comme un roc. Une des dames suggère : — La direction des écoles est à deux pas. Peut-être pourrait-on y aller chercher une chaise pour M. Chevallaz ? Deux de mes élèves déjà se précipitent : — Nous y courons ! Je n'ai pas le temps de leur donner quelques recommandations, ils sont partis.

Las, les revoilà, les mains vides. Sans doute auront-ils été un peu trop vifs, pas très diplomates. Il faut que j'y aille voir moi-même.

L'homme est là, que j'aborde. J'y mets quelque forme. Rien n'y fait, rien n'y fera. Le règlement, c'est le règlement. Où irait-on si on se mettait à sortir des chaises pour tous les anciens directeurs d'Ecole normale du canton ? D'ailleurs, le mobilier, c'est sacré. Chacun sait ça. Sortir une chaise de la direction des écoles ? Impensable. Merci, M. Barraud !

Je reviens vers M. Chevallaz, navré. Mais M. Chevallaz — qui n'a d'ailleurs rien demandé à personne — supporte allègrement l'épreuve. Le cortège passe et il applaudit comme un jeune homme. De gentes Zurichaises offrent un petit verre. M. Chevallaz boit le sien, et fort gaillardement, ma foi. Tandis que j'échange des impressions avec mon vénéré maître, mes élèves se sont liés d'amitiés avec les deux dames. On converse là le plus agréablement du monde. Il n'y a plus ni croulants, ni jeunesse yéyé. Des amis : l'âge ne compte plus. Joli moment. Malgré M. Barraud...

Georges Annen.

Compléments de salaire

LA PRAZ : logement gratuit.

LUCENS

Dans sa séance du 22 juin, le Conseil communal de Lucens a voté, sans avis contraire, l'octroi des sommes suivantes au Corps enseignant, suivant le barème proposé par nos collègues.

Années de service	Base	Augmentation	Total
1 - 2	300	—	300
3 - 4	300	100	400
5 - 6	300	200	500
7 - 8	300	300	600
8 - 10	300	400	700
11-12	300	600	900
13-14	300	700	1000
15 et plus	300	900	1200

C'est avec un vif sentiment de satisfaction pour nos collègues et de réconfort pour le comité que nous voyons sans cesse s'allonger la liste des communes versant un complément de salaire à leur Corps enseignant. Nous saluons avec un plaisir tout particulier le geste de Lucens : il montre clairement que l'attitude des autorités communales y a bien évolué, et dans le bon sens !

Bravo donc, ... et félicitations aux collègues ! P. B.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes, Service de l'enseignement primaire, jusqu'au 15 juillet 1964.

GENÈVE GENÈVE

UAEE - Rapport de la présidente Exercice 1963-64 (suite)

Il me reste maintenant, après cet exposé (long et fastidieux) de notre activité, à faire le point de la situation. Des problèmes, malgré nos efforts, n'ont pas trouvé de solution, des démarches n'ont pas abouti et l'avenir ne s'annonce pas toujours sous les meilleures auspices. Excusez cette note mélancolique, mais comment ne pas vous faire part de nos préoccupations et de nos soucis au moment où l'avenir de notre profession est peut-être en jeu. Mais trêve de grands mots, examinons objectivement la situation et voyons ce qu'il en est :

Problème du recrutement

Il est en nette amélioration dans le secteur enfantin puisque cette année, comme déjà l'an passé, 30 candidates sont entrées en 1re année des études pédagogiques. En vue d'intensifier encore le recrutement le Département a nommé une commission présidée par M. Journet qui s'occupe d'élaborer une brochure qui permettra aux jeunes de mieux connaître notre profession. Mme Culcye nous représente dans cette commission et je l'en remercie.

L'UIG a également formé une commission chargée de rédiger un rapport en vue d'une amélioration du recrutement dans notre profession qui sera présenté au Département d'ici peu. Mme Chevalier et Mlle Tréaud ont travaillé à ce rapport, je les en remercie. Il n'en demeure pas moins que, pour l'année 1964, 41 % du personnel enfantin est suppléant.

Problème de la revalorisation matérielle

Ce problème, hélas ! n'est pas encore une question liquidée, tant s'en faut. Actuellement une commission du Grand Conseil est chargée d'étudier l'affaire. Espérons qu'une issue favorable sera donnée à notre requête.

Problème de la titularisation des suppléantes

Malgré la résolution votée en juin dernier par l'Assemblée plénière de l'UIG par laquelle nous nous opposions à toute titularisation, le chef du Département maintient sa résolution de « stabiliser » (le terme

Corsier : Maîtresse de classe enfantine. Entrée en fonctions : 31 août 1964.

Pully : Maître ou maîtresse de gymnastique (2 postes).

Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

titularisation a été remplacé par celui de stabilisation) un certain nombre de suppléantes selon des modalités qui restent à définir.

Il est inutile de se dissimuler les incidences très graves qu'un tel état de fait aura, très probablement, sur le recrutement des maîtresses enfantines. En effet, comment encourager et engager désormais une jeune fille à faire trois ans d'études pédagogiques, après avoir obtenu un diplôme secondaire, lorsqu'elle peut, par le biais d'une école dite de jardinières d'enfants et d'un an de pratique, être chargée à 20 ans, de la direction d'une classe, sans s'engager pour une durée de 6 ans (3 ans d'études plus trois ans au service de l'Etat) et en touchant, au début au moins, un traitement à peu près égal à celui d'une maîtresse nommée avec l'espoir en plus de se faire titulariser dans un proche avenir.

Problème des jardinières d'enfants

M. Jotterand nous a annoncé, au cours de l'entrevue, que nous avons eue avec lui, qu'une commission dite des jardinières d'enfants avait été nommée par le Département. Je ne peux vous parler en connaissance de cause des travaux de cette commission — quoique le problème des jardinières d'enfants ne soit pas la moindre de nos préoccupations — car, pour le moment, nous n'avons pas encore été invitées à participer à ses travaux.

Excusez-moi de vous faire part de nos soucis, mais je pense qu'il est bon que chacune d'entre nous prenne conscience des dangers qui menacent notre école enfantine genevoise.

Cette année, qui, comme vous le voyez ne s'est pas déroulée sans encombre, a vu encore le départ de M. René Jotterand de la Direction de l'enseignement primaire. Ce n'est pas sans mélancolie que nous avons vu partir ce directeur toujours soucieux d'entendre le point de vue de notre association et toujours prêt à nous recevoir et à examiner les meilleures solutions à apporter aux problèmes en cause. Nous sommes persuadées que nous trouverons auprès de M. Christe, qui lui succède, la même audience et la même compréhension. C'est sur cette note d'espérance que je terminerai mon rapport en vous remerciant de votre patience.

N. Weyl.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Comité central

Il s'est réuni prématurément la veille du Congrès de Lucerne.

Présidence : M. Jaquet.

Procès-verbal lu par le secrétaire, M. Duckert, et adopté.

Correspondance. Demande de secours dans un cas d'invalidité - Sollicitation de nous associer à la défense spirituelle du pays (Société helvétique) contre les idéologies venant du dehors ou du dedans qui sont de nature à porter préjudice aux institutions actuelles. Tout est financé par la Confédération. Question délicate qui appelle la prudence et la réflexion. - Invitation de nos

collègues jurassiens à prendre part à leur Congrès de Tramelan le 27 juin. M. John y est délégué.

Allocations de résidence. Avant d'ouvrir la discussion, le président fait l'historique de la question. Les collègues de Neuchâtel sont très mécontents du décret voté par le Grand Conseil. Ils désireraient, on le comprend et le souhaite avec eux, que la prochaine revalorisation des traitements allât suffisamment au-delà de l'intégration de l'indemnité de résidence pour que ce rajustement leur soit aussi sensible et bénéfique. C'est précisément ce que le Cartel VPOD a exprimé dans sa lettre au Conseil d'Etat, dont l'*« Educateur »* donne un extrait.

Commission pédagogique. M. P. Grandjean donne un compte rendu détaillé de la dernière séance et expose le plan de travail conçu en trois phases : analyse, synthèse et information. Des articles paraîtront dans ce journal pour renseigner nos membres. Le CC et le soussigné en particulier sont heureux de cette décision.

Fonds de pensions. Est communiquée la requête du Cartel au Conseil d'Etat à son sujet. Nous en donnons la substance dans le présent numéro.

Caisse de remplacement. La lettre contenant tous nos désiderata a été envoyée au Chef du département. Notre journal la reproduit partiellement aussi aujourd'hui.

Maîtres spéciaux. On pense qu'il serait utile de les convoquer pour discuter de leur préparation et la préciser. L'entrevue avec le département n'a pas encore eu lieu.

Prochaine séance en septembre.

W. G.

Caisse de remplacement

Une lettre a été adressée au Département de l'instruction publique pour lui faire part de nos vœux portant sur la révision du règlement de la Caisse de remplacement. Les voici, tels qu'ils sont exprimés dans cette lettre par M. Jaquet :

« La situation de la caisse est saine, les réserves sont suffisantes et le moment semble venu de moderniser son règlement et de l'harmoniser avec celui de la Caisse de remplacement du personnel de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur.

« Les points suivants mériteraient une étude dans le sens indiqué plus haut :

» a) La « pénalisation » de 2 fr. par jour de remplacement, à rembourser par le malade qui doit faire face à d'autres dépenses, ne correspond plus aux temps actuels.

» b) Il existe deux caisses de remplacement dans notre canton et les subventions de l'Etat et des communes ne sont pas calculées dans les mêmes proportions qu'il s'agisse de la Caisse secondaire ou de la Caisse primaire, ce qui nous étonne.

» c) Le fait d'exiger un certificat médical dès le premier jour de maladie n'est pas toujours bénéfique pour la caisse. Le fait aussi de tenir sa classe en étant un peu malade, afin d'éviter de fournir un certificat médical, est souvent à l'origine d'un remplacement plus important quelques jours plus tard.

» d) La possibilité de réduction de cotisation devrait exister dans une caisse comme dans l'autre.

» e) Le recours à la Caisse d'entraide de la SPN semble un peu dépassé, vu qu'un certain nombre d'assurés ne font pas partie de la société.

» L'étude de ces divers points appellera la modi-

» fication des articles 1, 10, 16, 17 19b), 20 et la suppression de l'article 23. Par la même occasion, il se rait utile d'avoir un échange de vues sur l'application du règlement dans certains cas particuliers.

» Nous pensons que le comité de la Caisse de remplacement comprendra les raisons de notre intervention et adoptera le principe d'une révision du règlement. » etc.

W. G.

Adhésion

Nous saluons cordialement l'entrée dans la SPN-VPOD de M. Bernard Jeanquartier, instituteur au Locle.

W. G.

Echos de congrès

Le journal de la VPOD, *« Service Public »*, a donné un compte rendu détaillé du Congrès de cette fédération qui siégea à Lucerne du 19 au 21 juin. Nous nous limiterons donc à ce qui peut être de quelque intérêt pour les lecteurs de ce journal.

Le congrès s'ouvrit magistralement sous les éclats de la Fanfare des transports de Lucerne, suivis du salut au grand nombre d'invités de l'étranger et du pays.

Les rapports, les nombreuses questions administratives, les multiples nominations se succédèrent avec célérité. Le scrutin secret n'ayant pas été utilisé, tout fut réglé rapidement. Notons la nomination flatteuse de notre collègue, M. Marcel Jaquet, au Comité fédératif, en remplacement de M. Luc de Meuron. Rappelons que cette instance supérieure du syndicat compte vingt-et-un membres.

Les propositions des sections furent discutées ensuite. Celle de Neuchâtel-SPN, dont voici la teneur :

« Le secrétariat fédératif est invité à étudier les moyens propres à maintenir la mère au foyer, notamment par l'octroi d'une indemnité uniforme, tenant compte du rôle capital incombant à la mère en tant que première éducatrice des enfants », ayant reçu le préavis favorable du Comité exécutif ; fut acceptée sans discussion.

Il serait toutefois erroné de croire que tout ce qui émane dudit comité est agréé comme immanent. Certains refus de la grande assemblée l'ont prouvé.

Le samedi, entre autres questions, fut présentée et discutée l'augmentation des cotisations, très controversée chez nous. Nous n'étions pas seuls parmi les 38 000 membres de la VPOD à la contester. Les sections de Schaffhouse et du Tessin le firent aussi sous une forme différente. Notre président, M. Jaquet, défendit au mieux notre point de vue en déclarant que nous jugions tous cette augmentation exagérée. Nous ne pouvions pas, évidemment, faire un barrage absolu à toute hausse. Il aurait soulevé une réprobation immédiate. Une augmentation raisonnable, au moment où tout évolue et impose de nouvelles exigences, est inéluctable. En conclusion de notre intervention, la proposition précise que voici fut formulée : « Dès le 1er janvier 1965, la cotisation mensuelle à la VPOD sera augmentée d'un franc. » Mise aux voix, elle fut repoussée à une écrasante majorité. M. Georges Cuany, du Locle, au nom du Corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur, parla dans le même sens en faveur des retraités. Dans son exposé, M. Jaquet souligna le mécontentement accru, d'une fraction du Corps enseignant, qui verra, en vertu d'un décret récent du Grand Conseil, disparaître l'allocation de résidence dans un avenir peut-être rapproché.

En revanche, une extension des prestations de la caisse au décès a été votée à l'unanimité.

Deux manifestations apportèrent la note d'agrément indispensable : une soirée folklorique le samedi : fanfare, chœur d'armaillis, youtses, jeu de drapeaux, cor des Alpes, danses, par de nombreux artistes en superbes costumes cantonaux ; une promenade le dimanche après-midi à Weggis, où une copieuse collation fut offerte aux congressistes. Tout fut préparé avec dévouement et un soin minutieux dont on peut louer et remercier les vigilants organisateurs.

Défense du Cartel VPOD

Une mise au point nous paraît nécessaire sur deux déclarations qui nous ont été faites en Comité central :

1. L'accusation que le Cartel VPOD avait pris position pour la réforme de l'enseignement lors de la votation populaire est fausse. C'est le Cartel syndical neuchâtelois (ce n'est pas le nôtre) qui avait dicté cette attitude. Notre Cartel VPOD, étant donné la diversité des opinions en son sein s'était refusé à donner un mot d'ordre quelconque.

2. Il est utile qu'un extrait de la lettre envoyée au Conseil d'Etat au sujet des indemnités de résidence soit porté à votre connaissance :

« Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de l'école neuchâteloise d'uniformiser les indemnités de résidence et nous approuvons le plafond de 1200 fr. que vous avez fixé. Il nous semble cependant que la rédaction du deuxième alinéa de l'article premier bis relatif à l'incorporation des suppléments communaux dans les traitements cantonaux lors de la prochaine réadaptation générale de ceux-ci est peut-être trop vague et risque de donner lieu à des interprétations diverses. Aussi vous serions-nous reconnaissants de nous fourrir quelques précisions à ce sujet. Nous nous permettons d'estimer que cette incorporation ne saurait avoir un sens que si elle n'intervenait que pour une faible part dans l'ampleur de la revalorisation ; en d'autres termes, nous ne pourrions concevoir que le personnel qui bénéficie du supplément communal maximum voie simplement cette somme prise en charge par l'Etat à titre de réadaptation générale de traitement sans qu'il en résulte une amélioration de sa situation matérielle. ».

W. G.

Caisse de pensions

Il est bon que nos membres soient au courant des démarches en cours en vue d'une révision du système actuariel qui régit la gérance du fonds. Dans cette intention rien ne nous paraît plus direct et plus clair que de donner ici l'essentiel de la lettre que le Cartel VPOD a envoyée au Conseil d'Etat à ce sujet. Le voici :

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre Cartel VPOD a tenu une nouvelle séance à laquelle participaient également des membres du Comité de la caisse, séance qui fut entièrement consacrée à l'examen des problèmes de la Caisse de pensions.

Si nous avons été intéressés par les réponses des actuaires aux questions posées dans vos lettres des 9 décembre 1963 et 28 février 1964, il nous a semblé que la question que nous considérons comme fondamentale n'a pas été traitée de façon à permettre une prise de position. Lors de la séance du comité de la caisse, le 26 février 1964, M. Marcel Jaquet avait, entre autres questions, demandé que la suppression des rappels de cotisations soit examinée dans le cadre

» de l'étude actuarielle annoncée. M. le conseiller d'Etat Clottu, qui présidait la séance, a répondu immédiatement à diverses questions mais estima qu'il était nécessaire d'attendre le rapport des actuaires-conseils pour renseigner les membres sur certaines autres questions posées par M. Jaquet. Il devenait donc évident, pour nous, que les actuaires seraient appelés à se prononcer sur les répercussions pour la caisse, les employeurs et les assurés d'une suppression de la contribution unique prélevée selon l'article 23, 1er alinéa de la loi.

» Or, sous chiffre 1, page 2 de leur rapport complémentaire, les actuaires se contentent de traiter d'un allégement des contributions uniques conformément à l'article 23. Dans ces conditions, nous nous permettons de vous rappeler, une fois de plus, notre requête du 25 novembre 1961 par laquelle nous vous invitons déjà à rechercher un système de financement de la caisse s'adaptant mieux à la croissance de l'économie que nous connaissons. A cet effet, nous préconisons une expertise actuarielle démontrant clairement les effets que pourrait avoir la suppression des contributions uniques lors d'augmentations généralisées des traitements assurés. Nous vous proposons de confier cette expertise à M. le Dr Kaiser, conseiller mathématique au Département fédéral de l'intérieur dont les compétences en la matière sont reconnues bien au-delà de nos frontières.

» Nous avions enregistré avec satisfaction les déclarations de M. le conseiller d'Etat Guinand faites devant le Grand Conseil le 20 mai 1963. Il ne s'opposait nullement à ladite expertise, il l'estimait seulement prématurée.

» Considérant, d'une part, que vous êtes en possession de tous les éléments demandés aux actuaires-conseils et, d'autre part, que le rapport complémentaire laisse de côté l'aspect de la suppression des contributions uniques, nous vous prions de bien vouloir vous déterminer sur le principe d'une expertise de la caisse sur la base précitée et de la confier à M. le docteur Kaiser, spécialiste de ce genre d'études.

» Nous tenons à préciser qu'en insistant sur le fait d'envisager un financement de la caisse sur des bases adaptées à la situation économique, alors que les dispositions légales en vigueur sont davantage inspirées sur la notion de stabilité, nous ne voulons nullement préjuger du système qui l'emportera finalement. Nous souhaitons disposer d'éléments supplémentaires d'appréciation et connaître les répercussions pour notre caisse de l'appréciation pour elle de l'application d'un des nouveaux systèmes se situant entre la capitalisation et la répartition et convenant bien aux institutions de prévoyance dans lesquelles la pérennité est garantie.

» Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent afin que cet important problème puisse trouver sa solution dans un avenir rapproché, compte tenu de la rapidité avec laquelle évolue la situation économique, élément dont précisément le système à examiner doit tenir compte. L'indice de compensation auquel vous vous êtes arrêté pour fixer la dernière allocation de renchérissement servie aux titulaires de fonctions publiques dès le 1er janvier 1964 ne se trouve-t-il pas déjà dépassé par l'indice des prix à la consommation de mai ? »

La lettre, expédiée au nom du secrétariat fédératif et du Cartel VPOD, est signée
Willy Schupbach, Willy Kurz, Willy Guyot.
W. G.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Origine sociale des étudiants

Le Ministère de l'éducation nationale vient de publier une étude sur l'origine sociale des 211 879 étudiants inscrits dans les facultés françaises. La provenance des étudiants s'établit ainsi : 60 000 des professions libérales, cadres supérieurs, professeurs et ingénieurs (ce qui représente 80 étudiants pour 1000 personnes actives de cette catégorie professionnelle); 38 000 des cadres moyens, y compris les instituteurs (26 pour mille); 37 500 des patrons de l'industrie et du commerce, des artisans (19 pour 1000); 16 000 d'employés (7 pour 1000); 13 600 d'ouvriers (2 pour 1000); 11 800 d'agriculteurs (4 pour 1000); et 1200 de salariés agricoles (1,5 pour 1000).

On note une progression sensible des deux catégories les plus favorisées, mais il n'en demeure pas moins, par rapport à la population active de chaque catégorie, qu'un enfant d'ouvrier a quarante fois moins de chances de faire des études supérieures qu'un enfant de cadre, de professeur ou de membre d'une profession libérale. (BIE)

France — L'Université moins hermétique

Un décret publié au « Journal officiel » du 29 novembre 1963 stipule que les titulaires du brevet de technicien ou du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles peuvent être dispensés du baccalauréat en vue de la licence ès sciences par décision du doyen de la faculté prise après avis des professeurs. (BIE)

Cette décision, si prudente soit-elle encore, est dans l'esprit de la Recommandation de Genève No 49 :

« L'accès à l'enseignement supérieur et à l'université devrait être accordé non seulement aux diplômés de l'ensei-

PROPOS DÉSABUSÉS

Les périodes de guerre ou de crise ont le triste mérite d'obliger l'éducateur à se pencher sur les problèmes fondamentaux, sur les questions essentielles masquées, en période de paix, par des aménagements secondaires, d'ordre technique et méthodologique.

Une telle période d'intense fermentation, nous l'avons connue il y a une vingtaine d'années. Nous aspirions à l'« éducation nouvelle » par quoi nous entendions un système scolaire dans le sein duquel, spontanés, joyeux, dynamiques, les enfants, conduits par l'« intérêt », allaient pourvoir à leur propre formation, sous la conduite discrète de maîtres qui, descendus au milieu d'eux, seraient devenus des guides, des conseillers, des amis. Cf. M. Pascal (Bernard Blier) dans l'« Ecole buissonnière ».

Ces idées, nous avions réussi à les faire épouser par le Corps enseignant. En effet, la thèse III adoptée au Congrès de Lausanne (1950) déclare « qu'il n'y a pas d'opposition entre l'Ecole publique et l'éducation nouvelle... »

Si, au point de vue de l'attitude du maître et de l'atmosphère de l'école, nous avons gagné provisoirement la partie (bien que certaines techniques proposées actuellement risquent de remettre en question le climat même de la classe) on n'en peut dire autant des méthodes pédagogiques auxquelles nous étions attachés. Pour reprendre un mot célèbre, elles faisaient partie d'une pédagogie « expérimentée », non prouvable et sont maintenant détrônées soit par un retour à la tradition, soit par l'introduction de procédés issus d'une pédagogie véritablement expérimentale.

* * *

— Par exemple, nous tenions à la méthode globale de lecture qui, bien appliquée, connaissait des succès éclatants, faisait de la première année d'école une période enchantée. Las !... Comme elle avait, de plus, le mérite de dépister les dyslexiques on l'a accusée de favoriser la dyslexie et on l'a pourchassée. Nous voici revenus à l'âge du Reginbeau : b a ba, b e be.

— Nous tenions à la script, solution moderne et élégante du graphisme. Mais, ayant mal résolu, d'une façon compliquée et trop tardive, le problème de la liaison, nous avons fait échouer l'affaire.

— Nous tenions au « calcul naturel » partant des choses, de la vie qui entoure l'enfant. Or Pauli et Cuisenaire, avec d'excellentes raisons, nous prouvent qu'il faut procéder très systématiquement, très progressivement, en s'appuyant sur un matériel concret unique, le bloc, la réglette.

— Enfin, et surtout, nous tenions au centre d'intérêt. Mais l'introduction d'« outils » nouveaux, en eux-mêmes excellents (par exemple le vocabulaire fondamental ou la systématique des verbes irréguliers) rend bien aléatoire et bien compliquée l'application de cette méthode. D'autant plus que l'actuel nomadisme scolaire doit nous faire réfléchir toujours plus aux dangers de la fantaisie, devra, plus tard, nous obliger à un respect strict de programmes intercantonaux.

Ce soir, avec amertume, je pense à nos illusions perdues...

A. Ischer.

gnement général du second degré, mais aussi, moyennant un stage de préparation ou un examen d'admission, aux di-

plômés de l'enseignement technique du second degré et aux travailleurs en cours d'emploi ».

Mathématique actuelle 20

Les notions de sous-groupe et d'isomorphisme

20.1 Solution du 19.5

Le sous-ensemble $\{i, r, s, t\}$ des déplacements du carré, muni de la loi donnée par la table suivante :

•	i	r	s	t
i	i	r	s	t
r	r	t	i	s
s	s	i	t	r
t	t	s	r	i

est un groupe.

20.2 Au 19.6 nous avons déjà vu un sous-ensemble muni de la même loi de composition que le groupe dont il est tiré et qui est lui-même un groupe. Nous pouvons dès lors introduire la définition du sous-groupe.

Sous-groupe : définition

Si un sous-ensemble H d'un groupe G , $*$ est lui-même un groupe par rapport à la loi de composition on dit que H , $*$ est un sous-groupe de G , $*$.

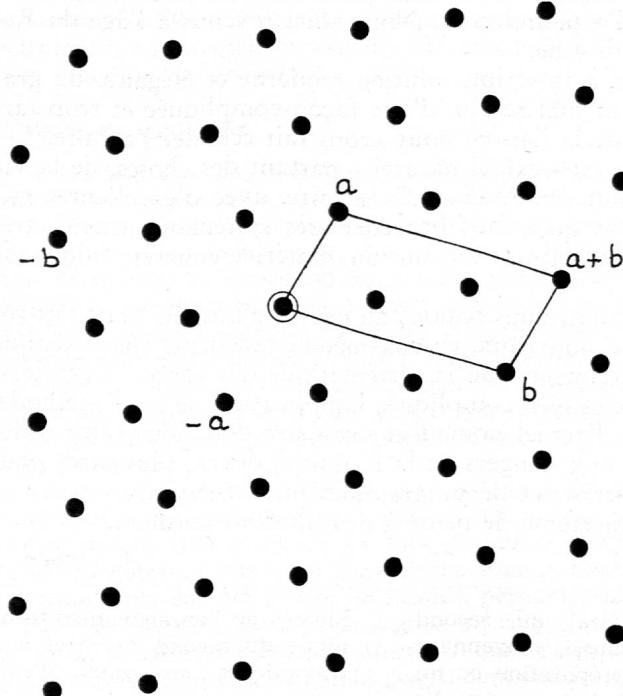
Il est évident que chaque groupe admet deux sous-groupes impropre : l'élément neutre d'une part et le groupe lui-même d'autre part.

20.3 Théorèmes

On montre facilement que pour qu'un sous-ensemble H d'un groupe G , $*$ soit un groupe, il faut et il suffit que

- pour tout couple (a, b) d'éléments de H , le composé $a * b$ appartienne à H ,
- pour tout élément de H , son symétrique appartienne à H .

20.4 Exemple de sous-groupe du groupe $V, +$



Ce réseau de points (qui s'étend à l'infini) avec la loi de composition $+$ définie au 17.6 est l'un des sous-groupes de $V, +$.

20.5 Solution du 19.10 - L'isomorphisme

a) Tables à 2 éléments

18.6

•	+1	-1
+1	+1	-1
-1	-1	+1

19.3

•	i	r
i	i	r
r	r	i

Ces deux tables sont analogues. Remplaçons dans la première +1 par a et -1 par b et dans la seconde i par a et r par b ;

les deux tables deviennent alors

*	a	b
a	a	b
b	b	a

Les deux tables 18.6 et 19.3 ont donc même structure ; aux notations près elles sont les mêmes.

b) Tables à 3 éléments

16.2

*	a	b	c
a	a	b	c
b	b	c	a
c	c	a	b

16.5

+	C ₀	C ₁	C ₂
C ₀	C ₀	C ₁	C ₂
C ₁	C ₁	C ₂	C ₀
C ₂	C ₂	C ₀	C ₁

19.6

•	i	r	s
i	i	r	s
r	r	s	i
s	s	i	r

Remplaçons dans 16.5 C_0 par a, C_1 par b, C_2 par c

et dans 19.6 i par a, r par b, s par c.

Les trois tables 16.2, 16.5, et 19.6 sont maintenant les mêmes.

c) Tables à 4 éléments

19.5

×	C ₁	C ₂	C ₃	C ₄
C ₁	C ₁	C ₂	C ₃	C ₄
C ₂	C ₂	C ₄	C ₁	C ₃
C ₃	C ₃	C ₁	C ₄	C ₂
C ₄	C ₄	C ₃	C ₂	C ₁

17.2

•	i	r	s	t
i	i	r	s	t
r	r	t	i	s
s	s	i	t	r
t	t	s	r	i

Ces deux tables sont analogues. Pour s'en convaincre, il suffit de remplacer, dans 17.2 C_1 par a, C_2 par b, C_3 par c et C_4 par d

dans 19.5 i par a, r par b, s par c et t par d.

18.1 18.6

•	i	a	b	r	*	e	f	g	h
i	i	a	b	r	e	e	f	g	h
a	a	i	r	b	f	f	e	h	g
b	b	r	i	a	g	g	h	e	f
r	r	b	a	i	h	h	g	f	e

Ces deux tables sont analogues. On le voit après remplacement dans 18.1 de i par e, a par f, b par g et r par h.

Nous avons donc vu, que les groupes 18.6 et 19.3 ont la même table de composition, qu'il en est de même pour les groupes 16.2, 16.5 et 19.6, 17.2 et 19.5, 18.1 et 18.6. Deux groupes qui ont même table de composition (aux notations près) sont dits **isomorphes**. L'isomorphisme est une notion très importante.

En résumé, le mathématicien parvient à la notion de **groupe abstrait** tel que

*	a	b
a	a	b
b	b	a

On ne suppose rien de ces objets a et b sinon qu'ils sont soumis à la loi * comme l'indique cette table.

C'est l'aboutissement de la recherche de propriétés communes faisant abstraction de la nature des opérations en jeu.

Inversement, le mathématicien peut construire un groupe abstrait d'ordre 4, par exemple celui donné par la table 18.6, et en rechercher des modèles concrets dans divers domaines.

« L'esprit ne crée pas les faits mathématiques, il les subit ; la recherche fructueuse n'est pas une invention, c'est une découverte ; la connaissance qui peut être intuitive n'est assurée que lorsque l'esprit a éprouvé la rigueur des propriétés du groupe, ... » Gustave Juvet, « La structure des nouvelles théories physiques », Alcan 1933.

M. Fluckiger.

Les oubliés de la réforme

Lorsqu'un gosse disait, il y a cinquante ans, qu'il allait à l'école, il n'était guère besoin de préciser, on savait de quoi il s'agissait. Les collèges étaient rares et ne recevaient que peu d'élèves. Quelques primaires supérieures ouvraient leurs portes aux très bons élèves primaires. Puis, comme un fleuve se ramifie à son embouchure, l'enseignement s'est peu à peu et heureusement diversifié (étant entendu pourtant qu'il reste bien à faire encore). Classes d'orientation, classes ménagères et à option, classes pratiques, classes de plein-air permettent d'offrir aujourd'hui à beaucoup d'enfants un enseignement mieux adapté à leurs possibilités. Nous sommes donc en pleine évolution et cela est bien. Il reste cependant un domaine où l'Ecole se montre résolument conservatrice, c'est celui de l'enseignement donné aux retardés ou inadaptés. La formule des classes dites spéciales n'a pas changé ces dernières décennies en Pays de Vaud. Ce n'est pas qu'il faille jeter la pierre à quiconque, car le problème est complexe, mais il est d'une actualité telle qu'il mérite qu'on s'y arrête. Le nombre d'abord des classes est très insuffisant et l'on se demande pourquoi. Peut-être a-t-on fait du savoir une telle vertu qu'une sorte d'opprobre semble jetée sur les « mauvais élèves » et les classes qui les accueillent. On a vu à plusieurs reprises des communes renoncer à ouvrir une classe spéciale pour éviter un discrédit ! Que cela est absurde. (Dit en passant, le mythe de l'examen incline, qu'on le veuille ou non, à cette façon de voir.) Il y a dans certaines familles un oncle ou un neveu qui a « mal tourné », dont on ne parle qu'à voix basse et qui reste

chez lui dans les réunions de famille. Ainsi en est-il un peu des classes dites spéciales : on n'en parle pas volontiers... Et pourtant pourquoi ne pas regarder le problème en face sans contorsion, ni hochement de tête. L'enfant est, par définition, et là est la merveille, celui pour qui tout est encore possible.

Ainsi donc aujourd'hui encore on assoit en vrac dans les dites classes, débiles, retardés vrais ou accidentels, dyslexiques caractériels, instables, perturbés de tous ordres et on prie le maître de faire de son mieux. L'enseignement étant quasiment individuel, c'est souvent une gageure ou un tour de force que de s'occuper valablement de chacun. Travailler dans ces conditions est bien souvent exténuant et le maître spécial ne souffre guère d'embonpoint. Le caractériel, par exemple, est par définition celui qui ne se contrôle plus. Il ne tient pas en place, s'intègre mal au groupe, importune sans cesse ses camarades. A deux ou trois caractériels la classe est encore possible, ceux-ci étant en quelque sorte neutralisés par la masse des enfants plus calmes. Mais sont-ils six ou huit que le centre de gravité s'est suffisamment déplacé pour qu'ils entraînent les calmes dans l'agitation. D'où la nécessité de créer des classes de caractériels à effectif réduit parfaitement équipées. Un autre exemple : les dyslexiques. Aucune rééducation ne prend plus de temps et ne pose davantage de problèmes. Avoir trois dyslexiques dans une classe spéciale, c'est devoir leur consacrer beaucoup plus de temps qu'aux autres qui n'y trouveront pas leur compte. Et puis il y a les débiles qui réclament une éducation gestuelle et un présence constante.

Se savoir responsable de quinze gosses, tous en difficultés, demande du maître une belle confiance et pas mal de sérénité.

Pour l'heure, disons les choses comme elles sont. Le maître va au plus pressé et se trouve placé devant des problèmes d'une extrême difficulté. Un paysan vaudois faisait l'éloge de sa femme qui était si habile disait-il « qu'elle tricotait en cueillant des cerises ». C'est bien des dispositions de cet ordre qu'il nous faudrait. Mais ces êtres-là ne courrent pas les rues et c'est bien dommage dans notre cas.

Un mémoire issu des travaux d'une commission de l'Association suisses des arriérés sur le problème de l'intégration des débiles met en évidence la précarité du système. Je lui emprunte ces lignes :

« Considérations sur la situation actuelle :

L'étude approfondie du problème posé permet d'énumérer nos lacunes de la façon suivante :

1. Le nombre des classes spéciales est très insuffisant. Pour satisfaire les besoins de l'ensemble du canton, il faudrait au moins une centaine de classes de développement supplémentaires et pouvoir les répartir non seulement entre les villes, mais aussi à la campagne par la création de classes intercommunales.
2. Les classes spéciales existantes deviennent trop souvent des « dépotoirs », rassemblent des « cas » trop divers. On y trouve mélangés des débiles mentaux profonds et légers de tous âges, des pseudodébiles, des dyslexiques, des instables, des épileptiques, des caractériels, et même des enfants de langue étrangère. L'hétérogénéité de certaines classes diminue considérablement le rendement de l'enseignement.
3. Le programme d'enseignement en classe spéciale paraît très mal défini. Le maître de classe spéciale élabore pour chaque élève le programme qu'il estime le mieux adapté, mais il ne reçoit guère de conseils pédagogiques spécialisés. Trop souvent encore, l'instruction spéciale se borne à l'enseignement au ralenti du programme primaire.
4. La formation des maîtres et maîtresses de classes spéciales semble trop succincte et les possibilités de perfectionnement offertes officiellement sont à peu près inexistantes. Or, les techniques évoluent et les pédagogues, isolés, restent à l'écart du mouvement.
5. Dans l'instruction donnée en classe de développement, une lacune ressort de plus en plus nettement : l'absence d'une éducation motrice et gestuelle, systématiquement enseignée dès la première année scolaire. Pour les débiles mentaux qui, obligatoirement, deviendront des manuels, l'importance de cette éducation est primordiale. Sans méconnaître la nécessité de la culture générale et surtout de l'épanouissement de la personnalité, les actuels responsables de la formation professionnelle du débile mental et de son placement dans le circuit économique insistent beaucoup sur le développement de la psychomotricité, dont dépendra plus tard, pour une bonne part, l'adaptation à une formation professionnelle économiquement rentable. Or, il existe, maintenant, des techniques d'éducation de la psychomotricité qui

ont fait leurs preuves dans les pays qui nous entourent et que nous pourrions introduire avec profit dans nos classes de développement.

6. L'insuffisance, ou même l'absence de collaboration entre le maître de classe de développement et certains spécialistes représente une autre lacune. Effectivement, pour apporter une aide valable à son élève handicapé, le maître aurait souvent besoin du concours et des conseils du logopédiste, du rééducateur de la motricité, du maître de gymnastique corrective, du maître de travaux manuels, sans parler du psychologue et du médecin spécialisé. Or, il est le plus souvent totalement isolé. »

Nécessité donc il y aurait de diversifier cet enseignement, d'augmenter postes et moyens. Il y a dans le canton de Vaud, en tout et pour tout 34 classes spécialisées sur les 2000 classes primaires. On pourrait multiplier ce nombre par trois tout en étant assuré de rester bien en deçà des besoins réels.¹

Nous n'avons certes pas la prétention de proposer des solutions toutes faites, car le problème est trop complexe pour se résoudre d'un trait de plume. Mais il existe de nombreux chemins vers le progrès. L'exemple des pays étrangers qui prennent ce problème très au sérieux le montre.² Comment procèdent-ils : ils créent d'abord, par exemple, des classes et des unités expérimentales (4 ou 5 classes) formant un tout et dirigées par une équipe de maîtres collaborant étroitement. Ils mettent à l'honneur le système de la formation continue de l'enseignant ; ils orientent les études des maîtres spéciaux en tenant compte des exigences actuelles et encouragent toute expérience d'avant-garde. Ils préconisent une étroite collaboration entre enseignants, médecins et spécialistes...

Il faut pourtant, avant que d'envisager une réforme, repenser les raisons profondes qui la motivent. Le but premier de notre enseignement est l'intégration de l'inadapté dans la société, et tout s'ordonne autour de cette réalité. Or cette intégration, les expériences le montrent chaque jour, dépendra davantage des aptitudes que des connaissances. Il faut donc développer ces aptitudes. J'ai parlé, il y a quelques jours, dans une maison de rééducation dirigée par des gens clairvoyants et généreux. Je réalisais pourtant, lors de la discussion qui suivit, combien nous sommes tous liés encore à des schémas d'argile séché. Celui, par exemple, décidant que la réussite d'un homme est fonction de son instruction. C'est vrai, mais ce n'est qu'une vérité partielle dont on fait presque une vérité absolue. Si l'on refuse d'y souscrire entièrement, il faut bien se mettre alors à la recherche de ces facteurs de succès oubliés : je pense à l'habileté manuelle, à la sociabilité, à cette aptitude à travailler en commun, si importante, qui

¹ Pour 1961, les données officielles étaient les suivantes : Vaud : 420 élèves en classes spéciales sur un total (prim. et sec.) de 49 199 élèves, soit 0,82 % ; Valais : 143 sur 27 865, soit 0,50 % ; Neuchâtel : 330 sur 17 414, soit 1,85 % ; Genève : 285 sur 23 627, soit 1,20 % (non comprises 7 classes ateliers pour débiles de 13 à 15 ans.) Les auteurs des projets de réforme scolaire s'accordent sur une proportion de 5 % au moins d'élèves nécessitant un programme spécial. On voit qu'on est partout loin du compte.

² L'Autriche, par exemple. Cf. « Educateur » no 40, 1963, p. 684 : *La réforme scolaire autrichienne*.

permet de prendre place utilement dans une équipe, à la persévérance, à l'initiative, à la confiance en soi, à la bonne condition physique qui en sont d'autres. Si l'instruction donne des connaissances, l'éducation donne des aptitudes et la vie dépend autant des unes que des autres. Pour nos gosses en difficultés, je le vois chaque jour davantage, cette réussite dépendra surtout des aptitudes. Un patron me dit au sujet d'un de mes anciens : Marc est assez faible scolairement c'est vrai, mais il est habile de ses doigts, il voit clair, il s'entend avec ses collègues, il se montre dur à la peine, en fin de compte, j'ai fait une bonne affaire en l'engageant, malgré ses pauvres bulletins. Nous n'avons donc pas perdu notre temps en consacrant bien des heures à des travaux peu scolaires et conventionnels.

Donner des connaissances aussi, bien sûr, mais sortir d'une optique primaire où toute réussite semble conditionnée par la connaissance du seul participe et des nombres décimaux. Se demander, lorsque le gosse nous quitte pour entrer dans la vie pratique, bien plus que ce qu'il sait, ce qu'il est devenu. Car cela importe d'abord. L'intégration commence en fait au sein de nos classes. Elle est même le premier objet de nos préoccupations. Il n'importe pas tellement qu'un enfant en difficultés sache ceci plutôt que cela, mais qu'il soit devenu apte, en partie tout au moins, à prendre sa place si modeste soit-elle dans la société. Il faut donc pour cela que la vie entre le plus possible dans nos classes (et c'est pourquoi nous avons parlé des moyens) pour que le seuil soit le moins haut possible qui sépare les bancs d'école de l'atelier. Il est très important de prendre conscience de ce « palier » qui commence dans les classes spéciales et qui conduit à l'intégration. S'il y a souvent solution de continuité, c'est par défaut de moyens et possibilités matérielles et parfois de notre formation insuffisante. Aussi peut-être d'un manque d'informations. Il nous paraîtrait donc insuffisant de considérer le problème de l'intégration des inadaptés comme ne se posant qu'à partir de la libération de l'école. C'est le problème dans son ensemble qu'il faut voir, avec la mise en œuvre des moyens que cela suppose dès l'âge scolaire. Considéré sous cet angle peut-être nouveau, ce problème de l'intégration pourrait, semble-t-il, s'achever vers des solutions plus valables. Il vaut, nous semble-t-il, vraiment la peine d'étudier cette question... Le reste ? La richesse des gosses les plus pauvres le fera. Tenez, l'exemple pris sur le vif de Philippe et René, deux garçons de 14 ans qui viennent d'arriver, tête basse, dans une classe spéciale. C'est le maître qui parle : « Ils sont aussi grands que moi ou presque, ils arrivent le dos rond, le regard fermé. On nous a dit de venir ici (ils pensent sans le dire : dans la classe des bobets). Carnets détestables, mauvaises notes soulignées de rouge. Je redouble, tu redoubes, il redouble... Le deuxième jour, ils me regardent en me saluant, c'est déjà mieux. Je fais un contrôle de leurs connaissances pour savoir un peu en quelle eau on va naviguer. René additionne les restes de ses divisions. Je lui dis qu'en soustrayant on augmente ses chances d'arriver à un résultat juste. Il me répond qu'il n'a plus osé demander parce qu'il s'est trompé au début et que « ça ratait tout le temps ». On travaille tous trois, ils ne sont pas bêtes ; je leur dis le plaisir que j'éprouve à découvrir tout ce qu'ils peuvent faire. Ils se regardent l'un l'autre, se demandant à qui une remarque semblable peut bien s'adresser. Nous établissons un programme de travail. Ils désirent faire de la géométrie, de la comptabilité, revoir aussi ce qu'ils ont mal compris. Nous reprenons les quatre opérations. La classe

s'arrête de travailler pour les entendre « faire ça de tête ». Albert dit : « On dirait qu'ils ont une machine à calculer dans la tête ». Puis nous prendrons les fractions. Je leur demande ce qu'ils savent, on part de là. Fiches Béguin. Ils travaillent comme des Bernois, je sens leur plaisir.

Je réalise chaque jour davantage combien la vocation du gosse est de réussir dans ce qu'il entreprend. Et par-là aussi le poids de l'échec. Philippe et René n'ont pas compris la règle de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir, soit. Mais quand je dis à Philippe : il y aurait un mur à construire tout autour de la piscine... C'est du boulot sérieux, un mur, il faut que ça tienne ; il me regarde, hésite un instant et me dit : « Je peux essayer ? ». René est dans le coup tout de suite (l'équipe se complétera par la suite). On aura deux cimentiers pour débuter. En deux jours, il apprend à monter un coffrage. Il comprend tout de suite. Rien à répéter (pourquoi alors cette résistance obstinée aux règles de grammaire ?), ça marche. Deux brouettes et demi, un sac de ciment. Michel, l'arrosoir, toi Maurice, tu verses doucement. Le premier tronçon est coulé sur un empierrement impeccable. On décoffre, c'est droit, ça tient... Je regarde Philippe, il ne dit rien. L'après-midi, il est là avant l'heure à monter le coffrage suivant. Il me dit : « Faudrait garder le niveau de la piscine, si on descend, ce sera moins joli ». C'est vrai, je n'y avais pas pensé. Il a déjà tiré son cordeau, pris l'équerre, mesuré. René travaille de même et presque aussi bien. Ils ont été des années en classe, les bras gourds. Ils n'avaient pas compris l'accord du participe passé, ils étaient donc sans valeur, écartés, inutiles... Nous avons à dégeler ce capital que chacun possède en propre. Que de gosses riches et sans carnets de chèques... »

La vocation du gosse est donc d'abord de réussir dans ce qu'il entreprend. Un enfant qui grandit dans un climat d'échec risque de ne jamais savoir qui il est et d'ignorer à jamais ses possibilités. A nous de les lui montrer, de lui donner l'occasion de les exprimer. Et très rares sont les élèves qui n'ont pas une aptitude au moins qui peut servir de base de départ.

On nous dira que tous les projets d'équipement dont nous parlions plus haut coûtent cher. C'est vrai, mais les Suédois, par exemple, pour des raisons économiques d'abord, consacrent de grosses sommes au problème de la rééducation. Et ils s'y retrouvent ! On parle souvent chez nous des dépenses scolaires avec une sorte d'amertume. Ah ! ça coûte l'Ecole. Comme s'il ne s'agissait pas plutôt d'un investissement, car l'Etat ne saurait mieux placer son argent que dans ce domaine. Ce n'est pas un mirage (avec ou sans majuscule). L'affaire bouge d'ailleurs. La nomination d'une inspectrice des classes spéciales vaudoises, qui sera d'ailleurs bien plus conseillère pédagogique, montre l'attention que le Département de l'instruction publique porte aujourd'hui à ce problème. A une époque qui fabrique en nombre toujours plus grands instables et inadaptés, le problème de la réforme des classes spéciales est certes un des premiers dans l'ordre d'urgence. Nous vivons une époque passionnante, mais qui évolue si vite que nous nous trouvons placés sans cesse devant des situations nouvelles. Le Ciel nous donne assez d'intelligence, de lucidité, de cœur et de souplesse d'esprit pour rester maître d'une barque qui a bien fini pour l'heure de naviguer dans les eaux calmes et paisibles de l'habitude. La réussite de beaucoup d'enfants défavorisés est à ce prix.

Daniel Courvoisier.

Echange et correspondance scolaire

Il faut croire à la valeur de l'échange, à ce contact avec autrui : cet échange est source de joie, d'ouverture d'esprit et jette les premiers jalons d'une fraternité. La géographie humaine me paraît être un élément éducatif important dans les premières années de la scolarité déjà ; elle peut l'être d'autant plus chez les grands élèves qui se préparent ainsi à la vie dans sa réalité profonde.

La correspondance interscolaire est fondée sur trois raisons qui toutes tendent au même but : mieux se connaître pour s'aimer.

1. Elle peut être motivée par le travail de la classe. C'est ainsi que je fus amenée à écrire (après un centre d'intérêt sur l'eau), à prendre contact avec des ingénieurs, des pêcheurs et des marins suisses. Cette dernière expérience a ouvert plusieurs fenêtres du monde à mes mioches de 10 ans. Un message, des dessins d'enfants ont parcouru les mers et semé de la joie ; et surtout ils ont donné l'occasion à de jeunes hommes de parler de leur métier rude et solitaire. Ainsi cet extrait d'une lettre de marin : « ... Vous faites en imagination des voyages certainement aussi beaux que les nôtres. Peut-être notre vie est-elle faite de voyages ; mais qui dit voyages dit escales ! Le point noir de notre vie est que les escales ne sont pas toujours aussi belles que nous le voudrions. Mais le plus difficile à supporter est bien la solitude des grandes traversées. Privés de tous les petits plaisirs de terre, il ne nous reste que les cartes, les disques et... la MER. Vois-tu, petit ami, la seule chose que nous aimons tous, nous autres marins, c'est la mer. C'est comme une amie ; elle a besoin de nous comme nous avons besoin d'elle. Elle nous offre ce qu'il y a de plus beau sur cette boule : la liberté. Il me faut maintenant vous quitter en vous disant : « courage ».

A une autre occasion, alors que je demandais à mes gosses de me dire ce qu'ils désiraient apprendre, « l'histoire de la terre » est suggérée (seulement ça !). Et nous voilà partis ! Nous avons écrit aux Esquimaux du Labrador, aux Noirs du Congo, aux malades de Léman. C'est assez extraordinaire l'impression de bonté qu'on éprouve devant notre peine à comprendre, à aimer, à communiquer. Mais aussi quelle joie de recevoir de si loin ces messages d'amitié, ces dessins, ces récits de la vie de tous les jours.

Nous en sommes à l'histoire de l'aviation. Geiger nous répond, une parachutiste suisse nous parle de sa volupté de voler et même arrive un jour de printemps avec son parachute. Quelle fête !

Nous voulions connaître notre canton, ses différentes régions. Nous expédions des messages à la Vallée de Joux, au Pays-d'Enhaut, dans la Broye, au bord des différents lacs. Quelle richesse d'échanges, de cartes, de documentation. Voilà la lettre du lac de Neuchâtel : « Je suis situé au pied du Jura. Je suis moins grand que le Léman. Mais je reflète un horizon magnifique. Étroit, allongé, toujours en mouvement, je ressemble parfois à un grand fleuve qui roule. De violents courants m'agitent. Ma rive est bordée de grèves, de marais et de falaises. Plusieurs petites villes sont posées au soleil près de mes bords. Mon eau change de couleur suivant le temps. Quand le vent souffle, je me démène comme un sauvage. Je deviens dangereux

pour les petites barques. On y pêche de très bons poissons : la bondelle, le brochet, la perchette. » *La classe de Cudrefin.*

Que dire aussi des lettres d'ouvriers d'une fabrique de boîtes à musique de Sainte-Croix, d'une fabrique d'allumettes de Nyon.

2. La correspondance peut simplement répondre à un besoin de sympathie et l'élément affectif est alors sa seule motivation. Ne manquer aucune occasion de faire entrer la vie dans la classe, de vibrer à une joie, de compatir à une peine, de remercier pour un plaisir. Quels messages touchants et reconnaissants en réponse à nos lettres envoyées lors des avalanches meurtrières de 1951 ! Lors de la catastrophe minière de Marcinelle, nous avons adressé une lettre de sympathie à une classe éprouvée. Nous ne mesurons pas combien un simple geste, une pensée d'amitié peuvent aider et rapprocher. Un mineur malade, à un autre moment, nous parle de son métier, simplement, sans amertume malgré accident et handicap physique. Tout ça nous rend solidaires, ouvre le cœur de l'enfant qui est prêt à accueillir si on lui en donne l'occasion. Et pourquoi ne pas remercier pour un plaisir reçu. Ça nous a souvent valu des réponses bien sympathiques et de personnes souvent fort occupées !

3. La correspondance scolaire est aussi un élément très vivant dans une classe : ville et campagne, ville et montagne. Le jour du courrier, quelle fête ! surtout s'il est accompagné de beignets des Brandons, de saucissons de la dernière boucherie ou de toutes sortes de trésors comme des gosses savent s'envoyer. Impossible de décrire l'ambiance chaleureuse de joie vraie ! Il y a aussi le jour où l'on écrit à son correspondant, où l'on envoie une vraie lettre qui vaut bien une dictée, je vous assure ! Sans compter l'apport des uns et des autres. Mais la chose la plus étonnante pourtant, c'est la rencontre des deux classes, la visite, le dîner chez les amis, même pour y passer la nuit ! Ça ne se raconte pas, ça se vit, ça remplit le cœur de nos gosses. « J'ai tellement de plaisir que je ne sais plus où le mettre », me disait un de mes petits gars au soir de sa journée !

L'école se doit maintenant d'ouvrir ses portes, ses fenêtres et la vie doit entrer de partout. Le livre, la radio, la télévision, la vitesse, la science ne doivent pas nous faire oublier la seule chose qui sauve de la solitude : l'amour des autres. Le Christ nous a dit : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ». Même petit, l'enfant peut réaliser dans son cœur une parcelle de cette loi d'amour.

Lucie Beyeler.

V o i t o m o i n e s

Et même si le monde devait s'anéantir demain, je planterais aujourd'hui mon petit pommier.

Luther.

Tout ce qui ne me tue pas me rend plus fort.

Nietzsche.

Un peu de stylistique

6

Remplacez les termes en *italique* par les locutions que suggèrent les mots entre parenthèses.

a)

1. Il ne faudrait pas prendre mes paroles *littéralement* (lettre).
2. Jamais vous ne réussirez *entièrement* (mener à...) votre entreprise.
3. Un rat sortit de terre assez *étourdiment*.
4. La construction du bâtiment progresse *rapidement* (vue, œil).
5. Les deux familles rivales vivaient *sur le pied de guerre* (tirer, couteau).
6. D'ici au pied de la montagne, il y a vingt kilomètres *en ligne droite* (vol, oiseau).
7. J'ai entrepris cette affaire *sous ma propre responsabilité* (risques, péril).
8. Elle écrit ses lettres *très négligemment* (diable).
9. L'agresseur tira sur le caissier *tout près* (bout, porter).
10. Nous prendrons nos aises et voyagerons *très lentement* (journée).
11. Un immense panorama se déployait devant nous jusqu'à une *très grande distance* (perdre, vue).
12. Ces propositions vous ont été faites *sans que je le sache* (insu).

b)

Remplacez les mots en *italiques* par les locutions adverbiales que suggèrent les termes entre parenthèses.

1. Il faudrait couper cette étoffe *obliquement* (biais).
2. Il est absolument nécessaire que tu te lèves *plus tôt* (heure) ; en faisant tes devoirs *très tôt* (matin) tu les feras mieux.
3. Nous examinerons ces couleurs *à la lumière du jour* ; à la lampe (nuit) on juge mal leur effet.
4. Vous ne réussirez pas *tout de suite* à convaincre vos adversaires (premier coup).
5. Tout en parlant, le conférencier *passait et repassait* (marcher, long, large) devant son auditoire.
6. N'écrivez pas, il vaut mieux que nous discutions l'affaire *orale-ment* (vive voix).
7. Il faut regarder ce tableau *à une grande distance*, quand on en est *trop rapproché*, on n'en distingue pas bien la composition.
8. Petit à petit (fil, aiguille), nous en sommes arrivés à nous quereller.
9. Pouvez-vous réciter ces vers *par cœur* (mémoire).
10. A toutes les époques (temps) les petits ont souffert des erreurs des grands.

Un peu de stylistique

7

La proposition complément d'objet direct remplacée par un nom.
Ex. : *J'attendrai que tu reviennes* = *j'attendrai ton retour*.

a)

1. Nous croyons que l'âme est immortelle.
2. Le journal annonce qu'un haut magistrat a été victime d'un attentat.
3. Rien ne s'oppose à ce que vous soyiez admis.
4. Chacun regrette que vous ne soyiez pas avec nous.
5. On ne se doute pas que tu arriveras bientôt.
6. Désirez-vous que nous vous aidions.
7. Le juge croit que l'accusé est innocent.
8. Les élèves ont demandé que le maître leur permette de se baigner.
9. Nous souhaitons que vous soyiez heureux.
10. J'ai appris avec regret que votre père est mort.

b)

Par un adjectif. Ex. : *On affirme qu'il sait se faire aimable* = *on le dit aimable*.

1. On soupçonne que cet individu peut commettre tous les crimes.
2. Le fabricant déclare que ce produit ne se détériore pas.
3. Les touristes pensent qu'on ne peut pas atteindre le sommet de ce pic.
4. Bien des gens se figurent qu'on ne peut pas aborder cet étranger.
5. Je crois que le gouvernement approuvera notre projet (favorable).
6. Je suppose qu'il est bien difficile de réaliser ces théories.
7. On constate souvent qu'il est difficile de se maîtriser.
8. Croyez-vous que ces craintes ont leur raison d'être.
9. Crois-tu que ma bourse ne peut jamais se vider ?
10. On dit qu'il se plaît en société ?

Adapté de la Stylistique de Legrand (Gigord, édit.)

Un peu de stylistique

8

La proposition relative remplacée par un nom. Ex. : Il faut découvrir ce que les choses ont de bon = découvrir le bon côté des choses.

a)

- Il faut que je sache ce que ces marchandises ont coûté
- Il ne nous a pas dit ce qu'il compte faire.
- On ne saura jamais ce qui a provoqué cet accident.
- Cet écrivain renie tout ce qu'il a publié dans sa jeunesse.
- Croyez-vous que ce qui est vrai est toujours agréable.
- Ce qui est passé nous instruit de ce qui arrive maintenant et de ce qui aura lieu plus tard.
- Ce que tu prétendais était excessif.
- L'historien ne doit pas seulement rapporter ce que les hommes ont fait, il doit aussi s'occuper de ce qu'ils ont dit, de ce qu'ils ont ressenti, de ce qui les a passionnés.

b)

Par un nom en apposition. Ex. : Ce financier qui a lancé l'entreprise. Ce financier, promoteur de l'entreprise.

- Le domestique qui a commis ce vol a été arrêté.
- Connaissez-vous les signes qui annoncent cette maladie ?
- Ne soyez pas de ces esprits chagrin qui ne prédisent que des malheurs.
- Je ne savais pas que ton frère n'a que deux ans de plus que toi, tandis que ta sœur n'a qu'une année de moins que toi.
- Ce cordonnier qui demeure près de chez moi a toujours moins de clients.
- L'ami auquel je confie mes ennuis me comprend fort bien.
- Elle tient à cette parure qui lui rappelle un temps plus heureux.
- Cette fausse qui fait penser à la mort ne constitue pas une plausible illustration.

Un peu de stylistique

9

On remplace la subordonnée relative par un adjectif. Ex. : Une rencontre qui est faite par hasard = une rencontre fortuite.

a)

- Voilà une visite qui vient mal à propos.
- Nous avons construit une installation qui a été faite en attendant.
- Quelles sont les plantes qui meurent au bout de deux ans ?
- Cette personne qui change souvent d'idées et qui ne sait jamais se décider provoque bien des difficultés à sa famille.
- Toute la classe riait d'un rire qui ne pouvait s'arrêter.
- C'est une affaire qui ne peut attendre.
- Les autorités ont pris une décision sur laquelle on ne pourra pas revenir.
- Le gui est une plante qui vit au dépens d'une autre.
- Au pied du Jura se trouvent des sources qui tarissent et qui reparaisse régulièrement.
- Le président a prononcé un discours qui n'avait pas été préparé.

b)

Par un adjectif suivi d'un complément. Ex. : Ce nouveau venu qui ne connaît rien à nos usages = ce nouveau venu étranger à nos usages.

- Ils ont acheté une tente que l'eau ne peut traverser.
- Ses réponses qui toujours tardent à venir nous donnent rarement satisfaction.
- Les plantes qui proviennent de l'Orient ne s'acclimatent pas toutes chez nous.
- L'infirmité qui résulte de ses blessures ne l'empêche pas de gagner sa vie.
- Le rescapé jeta sur ses sauveteurs un regard qui exprimait une profonde reconnaissance.
- Un élève qui doit seul se tirer d'affaire apprend à se débrouiller.
- Les gens qu'on n'instruit pas ont souvent à souffrir.
- Cette ville qui rappelle tant de souvenirs reçoit de nombreux visiteurs.

Adapté de la Stylistique de Legrand (Gigord, édit.)

Corrections

N° 7

a)

1) à l'immortalité de l'âme ; 2) un attentat contre... ; 3) à votre admission ; 4) votre absence ; 5) de votre prochaine arrivée ; 6) notre aide ; 7) à l'innocence de... ; 8) la permission de ; 9) votre bonheur ; 10) la mort de...

b)

1) capable de... ; 2) inaltérable ; 3) inaccessible ; 4) inabordable ; 5) sera favorable à ; 6) irréalisable ; 7) incapable de... ; 8) fondees... ; 9) inépuisable ; 10) sociable.

N° 8

a)

1) le prix ; 2) ses projets ; 3) la cause ; 4) ses œuvres de... ; 5) la vérité ; 6) le passé... le présent... de l'avenir ; 7) tes prétentions ; 8) les actes des... leurs paroles... de leurs sentiments... de leurs passions.

b)

1) auteur de... ; 2) symptômes ; 3) prophètes de... ; 4) ton aîné de... ta cadette de... ; 5) mon voisin ; 6) confident de... ; 7) souvenir d... ; 8) symbole de...

N° 9

a)

1) inopportun ; 2) provisoire ; 3) bisannuelle ; 4) versatile et irrésolue ; 5) inextinguible ; 6) urgente ; 7) irrévocable ; 8) parsite ; 9) intermittente ; 10) improvisé.

b)

1) imperméable à l'eau ; 2) longues à venir ; 3) originaire de l'Orient ; 4) conséutive à ; 5) chargé de reconnaissance ; 6) livré à lui-même ; 7) laissés dans l'ignorance ; 8) si riche de...

L'école suisse de Bogota cherche

3 jardinières d'enfants 4 maîtres primaires

Entrée en fonctions : janvier 1965.

Langue d'enseignement : le français ; notions d'espagnol souhaitables.

Durée du contrat : 3 à 4 ans.

Rémunération : très avantageuse.

Les candidats (tes) adresseront leurs offres au Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 36, 3000-Bern. Elles seront accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie, d'une liste de références, de copies ou de photocopies des diplômes et certificats.

Sur demande écrite, le Secrétariat enverra des informations détaillées.

La Joie de Lire

Bourg-de-Four 38 - GENÈVE

Spécialiste des livres d'enfants

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE - LIBRAIRIE D'ENFANTS

Café-restaurant du col de la Givrine

La Givrine / Nyon (Suisse) - Alt. 1212 mètres
M. et Mme P. NOTZ. Tél. (022) 9 96 15. Bonne table. Bonne cave. But idéal pour sports et excursions. Trains été et hiver. Parc pour 400 voitures. Ouvert toute l'année.

LA PHOTO d'amateurs constitue une distraction à laquelle s'ajoute une volonté d'émulation qui ne cesse de se renouveler

Appareils, films, travaux soignés

TOUT chez le SPÉCIALISTE

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

PHOTO
PROJECTION
CINÉ



Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.

Funiculaire

Lugano - Monte San Salvatore

Panorama splendide

*

La plus belle promenade de
la région

*

Tarif spécial pour écoles



Pour vos courses d'école, voyages d'études,
camps d'été et d'hiver

**130 auberges
de la jeunesse**

de Genève à Romanshorn,
dans toute la Suisse.

Renseignements auprès des secrétariats de
sections suivants :

Vaud : A. J. Montreux-Territet ;
Genève : Taconnerie 10 ;
Neuchâtel : av. Léopold-Robert 138, La Chaux-de-Fonds ;
Berne, Valais, Fribourg : Schäflistr. 6, à Berne ;
Jura bernois : Weiherweg 48, à Bâle.

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02

Pour Fribourg/Neuchâtel/Jura Bernois :

W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle

BUFFET

de la gare CFF Neuchâtel
se recommande

CHAUMONT

Hôtel Chaumont et Golf

à 30 min. de Neuchâtel par funiculaire
à 15 min. en auto

Menus soignés - Service à la carte
70 lits - Tél. (038) 7 59 71/72

Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**